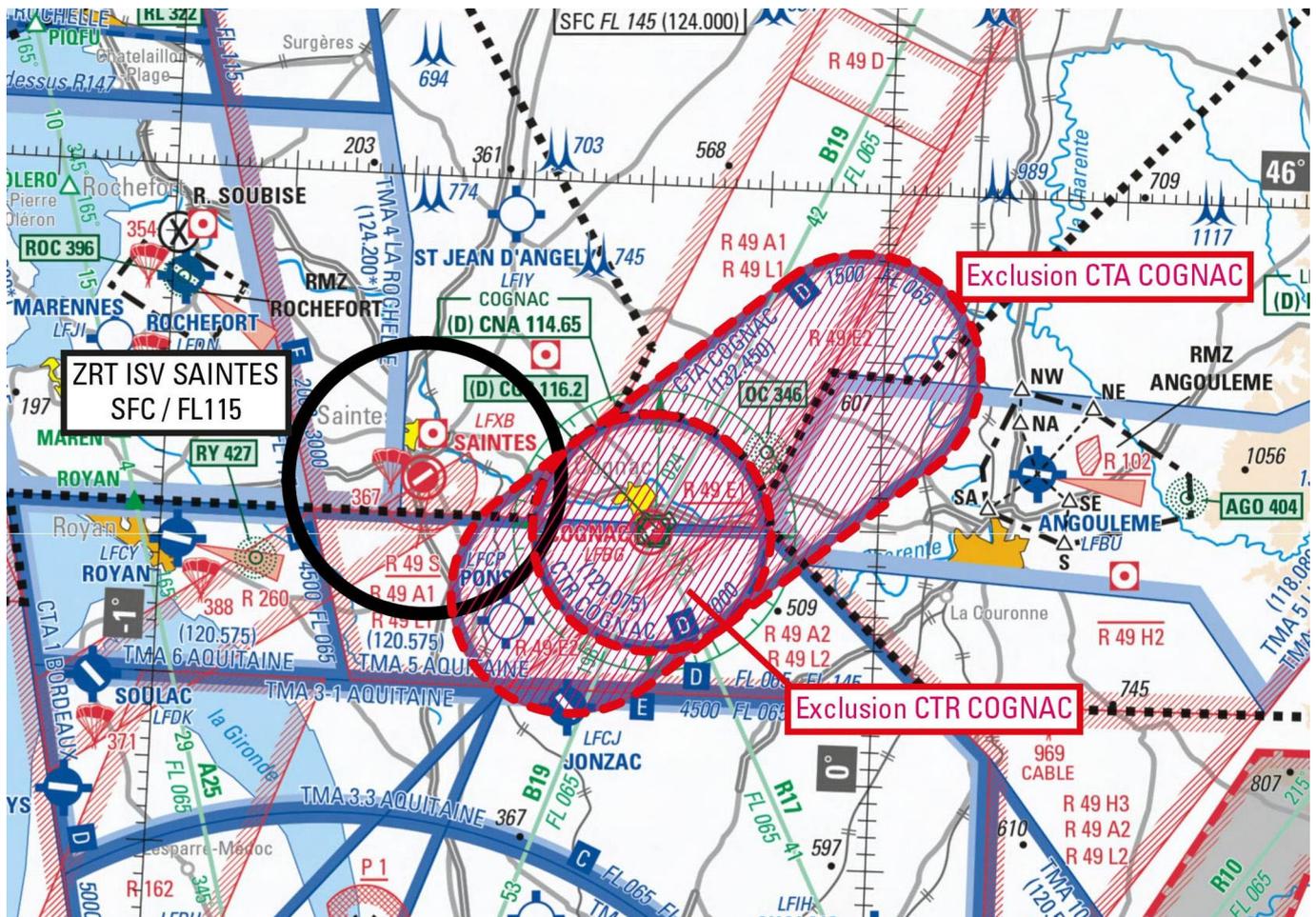


Objet : Création d'une zone réglementée temporaire dans le cadre de l'entraînement à l'infiltration sous voile (ISV) à Saintes

En vigueur : Du mardi 18 octobre au jeudi 20 octobre 2022

Lieu : FIR Bordeaux LFBB – AD : Saintes Thénac LFXB, Pons Avy LFCE, Cognac Châteaubernard LFBG, Royan Médis LFCY



Extrait carte 1/1 000 000 SIA - Edition 2022

ACTIVITÉ
Exercice mettant en œuvre des aéronefs de transport évoluant en CAM pour parachutage sauts à ouverture commandée retardée et parachutage avec dérive sous voile.
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
ZRT ISV SAINTES activable 18 : 0630-0800 et 1730-2000 19 : 0630-0800 20 : 0630-0800 et 1730-2000
INFORMATION DES USAGERS
Activité réelle connue de : AQUITAINE INFO : 120.575 MHz LA ROCHELLE INFO : 124.200 MHz COGNAC APP : 132.450 MHz / 378.300 MHz MARINA (CDC Mont-de-Marsan) : 143.550 MHz / 317.500 MHz
STATUT
Zone réglementée temporaire (ZRT) qui coexiste avec les portions espaces aériens contrôlés avec lesquels elle interfère, et se substitue aux portions d'espaces aériens non contrôlés avec lesquelles elle interfère.

SUP AIP N° 228/22**ORGANISME GESTIONNAIRE**

ESCA (Escadron des Services de la Circulation Aérienne) de Cognac

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG / CAM, contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs participant à l'exercice
- Les aéronefs autorisés par Cognac Approche
- les aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions après coordination avec l'organisme gestionnaire

SERVICES RENDUSCAM : Les services de contrôle, d'information de vol et d'alerte sont rendus dans les ZRT par les organismes gestionnaires.CAG : Dans les parties de ZRT qui coexistent avec des espaces aériens contrôlés, les organismes de contrôle habituels rendent, aux usagers autorisés à pénétrer, les services de la circulation aérienne conformément à la classe des espaces aériens contrôlés précités.

Toutes les activités aériennes sportives et récréatives situées à l'intérieur de la ZRT sont suspendues durant les créneaux d'activation.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES**ZRT ISV SAINTES**Limites latéralescercle de 8.00nm de rayon centré sur 45°42'07.00" N, 00°38'10.00" W (ARP Saintes Thénac AD)
à l'exclusion des CTR et CTA Cognac qui conservent leur statutLimites verticales

SFC / FL115

ORGANISMES A CONTACTER**Jusqu'au 17 octobre 2022 :**

Questions relatives au SUPAIP

**Commandement de la Défense Aérienne et des Opérations Aériennes /
EMO A7 (Section EA & Expertise 3D)**

Téléphone : 04 87 65 57 98 ou 04 87 65.54.05

PNIA : 864 942 5405 (4799)

A partir du 18 octobre 2022 :**Escadron des Services de la Circulation Aérienne (ESCA) de Cognac**

Téléphone : 05.45.32.73.06 (Secours : 05.45.82.82.59)